



ENSEMBLE DES AGENTS SNCF

JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'UNSA, AUX CÔTÉS DE TOUS LES SALARIÉS !



Les JOP ont été une formidable opportunité pour changer le regard sur le handicap. Pourtant, pour les personnes concernées, l'inclusion dans le monde professionnel reste une préoccupation quotidienne.

LES CHIFFRES À LA SNCF

En 2023, 7 328 salariés étaient en situation de handicap.

LOIN DU STÉRÉOTYPE DU FAUTEUIL ROULANT...

80 % des handicaps sont invisibles. Il est donc primordial de ne pas laisser de côté ces personnes.

L'UNSA LE RÉAFFIRME

- **Oui**, les personnes en situation de handicap font partie de la société civile.
- **Oui**, les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière.
- **Oui**, les personnes en situation de handicap revendiquent leur place.

14 %

de la population française est considérée en situation de handicap (moteur, sensoriel, mental ou psychique).

DU NOUVEAU

Le service « *Mes avantages sociaux* » (mesavantages.sncf.fr) reprend toutes les informations concernant les aides pour les salariés en situation de handicap ou confrontés à une maladie chronique invalidante.

- **Un accompagnement** personnalisé et confidentiel par des professionnels spécialisés (CorHE).
- **L'aménagement** de votre poste ou de vos conditions de travail.
- **Des contributions** financières.
- **Des formations** spécifiques.



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, VOS ÉLUS UNSA SONT À VOTRE ÉCOUTE.



COMPLÉMENT DE LECTURE
Le guide « *Handicap, la SNCF à vos côtés* » présente les droits et les aides auxquels vous pouvez prétendre. Pour le consulter, cliquez ici ou scannez le QR Code.



UNSA-FERROVIAIRE